

**Nombre de membres en  
exercice : 6**

**Présents : 4**

**Votants : 4**

**Procès-verbal de la séance du 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 15 heures l'assemblée, régulièrement convoquée le 3 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain BARBUSSE.

**Sont présents :** Alain ARGILIER, Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Françoise SAINT-PIERRE

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Marc AURES, Julie ROSSET

**Secrétaire de séance :** Josette GAILLAC

**Ordre du jour :**

- Adoption du Procès-verbal du Conseil syndical du 12 décembre 2024
- Délibérations poste de Vice-président (élection, indemnités de fonction)
- Travaux d'extension du réseau AEP vers le Mazilhou
- Travaux de réfection du réseau AEP du Mazilhou
- Délibération ligne de Trésorerie au Crédit Agricole
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- Vote du Budget primitif 2025
- Questions diverses

**1) Adoption du Procès-verbal du Conseil syndical du 12 décembre 2024**

Lecture est faite du Procès-verbal du 12 décembre 2024. Adopté à l'unanimité.

**2) Délibérations poste de Vice-président (élection, indemnités de fonction)**

**Election du Vice-président (N° DE\_001\_2025)**

Le 10 avril 2025 à 15 heures,

Se sont réunis les membres du conseil syndical du SIVU de la Can de l'Hospitalet sous la présidence de Monsieur Alain BARBUSSE, Président.

Le conseil syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération n°DE\_2020\_006 du 23 juin 2020 portant création des postes de vice-présidents et fixant le nombre de vice-président à 1 ;

Considérant la démission de Monsieur Frédéric PANTEL du Conseil municipal du Pompidou qui était le Vice-président actuel du SIVU de la Can de l'Hospitalet suite à son élection du 23 juin 2020 ;

Vu la délibération n°DE\_011\_2025 du 21 février 2025 de la commune Le Pompidou et ayant pour objet " Désignation de délégués au SIVU de la Can de l'Hospitalet" ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil syndical qu'il convient par conséquent de procéder à de nouvelles élections du vice-président et rappelle que cette élection intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président ;

Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Election du Premier vice-président**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**1er tour de scrutin**

- Nombre de bulletins : 4

- Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 0

- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 4
- Majorité absolue : 3

Madame Françoise SAINT-PIERRE a obtenu 4 (quatre) voix.

**Madame Françoise SAINT-PIERRE, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamée Première vice-présidente.**

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide de ne pas verser d'indemnité de fonction à la nouvelle Vice-présidente.

### **3) Travaux d'extension du réseau AEP vers le Mazilhou**

Le dossier projet de l'entreprise Amat Bureau d'Etudes s'élève à environ 243 580,00 € HT.

Le SIVU avait demandé et obtenu des subventions en 2020 sur un avant-projet estimé à 141 800,00 € HT.

Il est nécessaire de trouver des solutions de financement complémentaires compte tenu du nouveau chiffrage du projet.

### **4) Travaux de réfection du réseau AEP du Mazilhou**

Le dossier projet de l'entreprise Amat Bureau d'Etudes s'élève à environ 88 000,00 € HT.

Il va falloir déposer des demandes de subventions pour ces travaux de réfection du réseau AEP du Mazilhou.

### **5) Délibération ligne de Trésorerie au Crédit Agricole**

La décision est reportée car la ligne de Trésorerie est limitée aux subventions obtenues en attente de versement.

### **6) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

#### **Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET (N° DE\_002\_2025)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	1 284,96	0,00	47 972,46	0,00	49 257,42
Opérations exercice	8 475,09	11 931,40	4 765,29	88 772,59	13 240,38	100 703,99
<b>Total</b>	<b>8 475,09</b>	<b>13 216,36</b>	<b>4 765,29</b>	<b>136 745,05</b>	<b>13 240,38</b>	<b>149 961,41</b>

Résultat de clôture		4 741,27		131 979,76		136 721,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>4 741,27</b>	<b>5 000,00</b>	<b>131 979,76</b>	<b>5 000,00</b>	<b>136 721.03</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>4 741,27</b>		<b>126 979,76</b>		<b>131 721.03</b>

Le Président se retire et ne prend pas part au vote.

**Le conseil syndical réuni et présidé par la Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du SIVU de la Can de l'Hospitalet suivant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 7) Affectation du résultat de fonctionnement 2024

#### Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET (N° DE\_003\_2025)

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un :  
**excédent de 4 741.27 euros**

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 284.96
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 456.31</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	4 741.27
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 500.00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 241.27
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	

### 8) Vote du Budget primitif 2025

## Vote du Budget primitif 2025 - SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET (N° DE\_004\_2025)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2025 du SIVU de la Can de l'Hospitalet,

### LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du Budget du SIVU de la Can de l'Hospitalet pour l'année 2025 présenté par son Président, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 216 947.46 Euros**

**En dépenses à la somme de : 216 947.46 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 473.70
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 950.00
014	Atténuations de produits	212.00
65	Autres charges de gestion courante	950.00
66	Charges financières	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 827.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 412.70</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	4 150.00
74	Subventions d'exploitation	2 850.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 171.43
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 241.27
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 412.70</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1 000.00
23	Immobilisations en cours	195 363.33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 171.43
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 534.76</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

13	Subventions d'investissement	65 228.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 827.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	131 979.76
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>202 534.76</b>

**Adopté à l'unanimité**

### 9) Questions diverses

a) Entretien du captage et des réservoirs : le débroussaillage du captage et des réservoirs ont été faits en septembre 2024 par les agents communaux des 3 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30 minutes.

Monsieur Alain BARBUSSE  
Président de séance

Madame Josette GAILLAC  
Secrétaire de séance